



AVRIL À
JUILLET
2025



Programme Relais Petite Enfance Les Pit'chouns

Contact : Emilie SERVAIN

17 rue de Biganos
14320 Saint Martin de Fontenay

09.77.76.97.68
06.66.90.63.38

rpe.pitchouns@vyv3.fr



Les matinées d'éveil



De 9h30
à 11h15



Inscription
nécessaire via
le lien Framadate
Possibilité une fois
par semaine



Autorisation
Parentale
Obligatoire

- ★ Pour le mois d'avril/mai : Envoi du lien Framadate par mail le **28 mars**
- ★ Pour le mois juin/juillet : Envoi du lien Framadate par mail le **19 mai**

Les matinées d'éveil du mois d'AVRIL



Mardi 22

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Jeudi 24

FONTENAY
Matinée d'éveil

Vendredi 25

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Mardi 29

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

**Animatrice en
formation
le 7 et 8
avril**

Les matinées d'éveil du mois de MAI



Mardi 6

BEBE LECTEUR
MEDIATHEQUE
DE SAINT MARTIN



Mardi 13

SAINT ANDRE
Structure de motricité

Jeudi 15

FONTENAY
Structure de motricité



Vendredi 16

SAINT ANDRE
Structure de motricité

Mardi 20

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Jeudi 22

FONTENAY
Matinée d'éveil

Vendredi 23

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Mardi 27

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil





Les matinées d'éveil du mois de JUN

Mardi 3
Jeudi 5

LE CORPS EN MOUVEMENT

A Saint André



Jeudi 12

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Vendredi 13

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Lundi 16

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Mardi 17

EVEIL
MUSICAL
(Bleu de Lune)



La compagnie
Bleu de Lune vous
propose de partager un
moment convivial entouré
d'instruments de
musique.
Deux séances sont
proposées :

9h30
ou
10h30

Mardi 24

A la recherche
des petites bêtes
(Sortie à la Colline aux
oiseaux)



Jeudi 26

FONTENAY
Matinée d'éveil

Vendredi 27

PREVENTION
SOLAIRE
A Saint André



Animatrice en
formation
le 10, 11,
19 et 20 juin



LE CORPS EN MOUVEMENT

A travers des ateliers adaptés à leur âge, les enfants découvriront leur corps dans toute son expression : mouvements spontanés, expression corporelle, rythmes, coordination...

Sophie Di Stefano, danseuse-chorégraphe depuis 30 ans, nous accompagnera dans cette nouvelle découverte.

Tenues souples et confortables conseillées pour le confort de tous, petits et grands.

A la recherche des petites bêtes

Les RPE de la CCVOO s'associent pour vous proposer une chasse aux petites bêtes à la colline aux oiseaux. Possibilité de pique-niquer.

MARDI 24 JUIN

Horaire : 10h30 à l'entrée de la colline aux oiseaux

Public : Assistants Maternels, garde à domicile et parents-employeurs

Penser à : Chapeaux, lunettes de soleil, crème solaire, eau...



Les matinées d'éveil du mois de JUILLET



Animatrice en
formation
le 3 juillet

Mardi 1er

DANS MA BULLE
(inspiration Snoezelen)
Saint André



Vendredi 4

Mardi 8

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

Jeudi 10

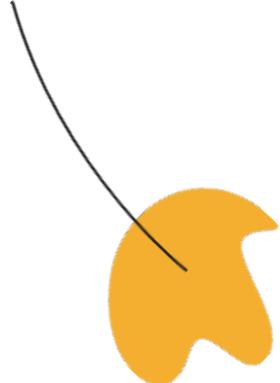
FONTENAY
Matinée d'éveil

Vendredi 11

SAINT ANDRE
Matinée d'éveil

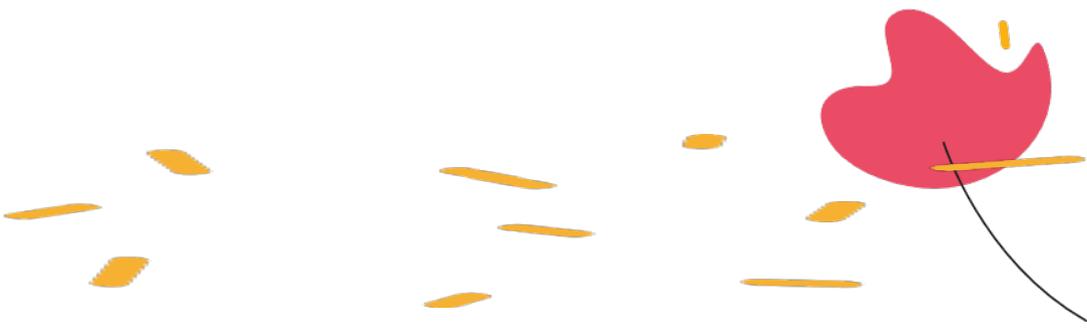


Bonnes Vacances !!!



LES REUNIONS D'INFORMATIONS

- ◆ Rencontre avec deux orthophonistes
(à destination des familles)





RENCONTRE AVEC DEUX ORTHOPHONISTES

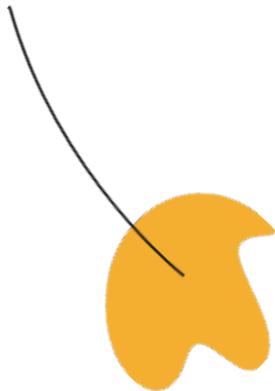
A destination
des familles

Le Relais, en partenariat avec les RPE Lutins et Frimousses, vous propose un temps de rencontre avec deux orthophonistes :
Marion Lemoine et Marine Villelegier-Khayat.

Le développement du langage, l'oralité, la déglutition, le mouchage,
la tétine et le pouce, l'alimentation, ...
Quand s'inquiéter ? comment accompagner au mieux votre enfant ?

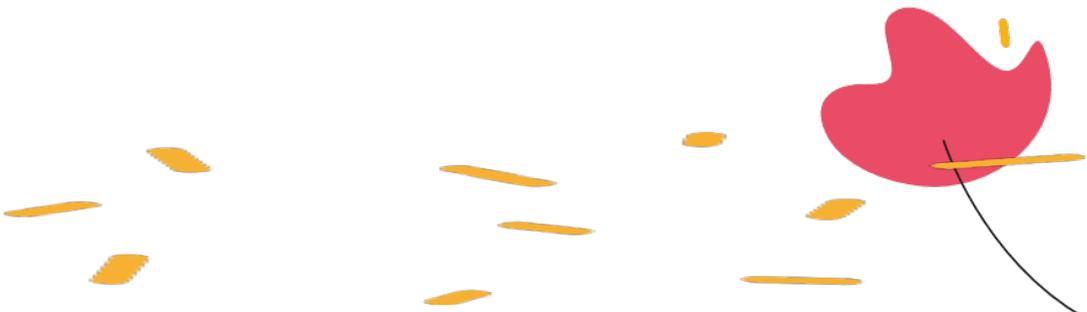
Autant d'interrogations auxquelles nous apporterons des éléments de réponse lors de cette soirée. Une rencontre sous forme d'échanges vous sera proposée.

MARDI 17 JUIN
AU RPE LES FRIMOUSSES A MALTOT
de 18h30 à 20h



LES TEMPS DE RENCONTRES

- ◆ Soirée conviviale : cocktail dinatoire partagé
(à destination des assistantes maternelles)





A destination
des
Assistants
maternelles



SOIREE CONVIVIALE

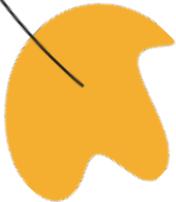
Je vous propose de nous retrouver à nouveau pour partager un moment convivial et d'échanges en toute simplicité autour d'un cocktail dinatoire partagé.

Cette fois, l'idée serait que chacune apporte quelque chose à partager. Plus de détails sur l'organisation de cette soirée vous sera apportés ultérieurement.

MARDI 1er JUILLET
SAINT MARTIN DE FONTENAY
(Salle du Conseil Municipal)

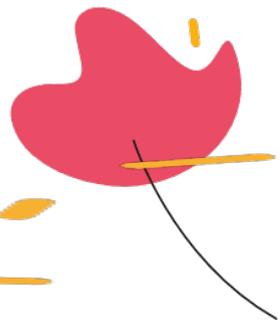
Public : Assistantes maternelles

Horaires : A partir de 19h30



LE COIN DES INFOS

- ◆ Obligations vaccinales des enfants
- ◆ Les dates de fermetures annuelles





Obligations vaccinales des enfants

Jusqu'à fin 2024, 11 vaccins étaient obligatoires chez les enfants nés après le 1er janvier 2018.

A compter du 1er janvier 2025, 15 vaccins sont maintenant OBLIGATOIRES : la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, les infections à pneumocoque, la bactérie *Haemophilus influenzae* de type B (à l'origine des méningites), le méningocoque B (auparavant seulement recommandé) et les méningocoques de type A, C, W et Y (en lieu et place du méningocoque C).

Pour pouvoir être accueilli, les enfants doivent répondre à cette obligation vaccinale. Et les assistantes maternelles sont juridiquement responsables de la vérification du respect des obligations vaccinales.

Vous pouvez informer oralement les parents de cette obligation dès votre premier entretien d'embauche. Puis, annexer au contrat la preuve du respect du calendrier vaccinal à la date de signature.

La famille de l'enfant pourra donc vous présenter à sa convenance, pour prouver qu'elle a bien respecté l'obligation vaccinale :

- ♦ une photocopie de la page Vaccinations du carnet de santé de l'enfant qui a valeur de certificat de vaccination
- ♦ ou un certificat du médecin précisant que les vaccinations de l'enfant sont à jour.

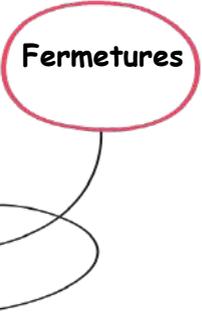
ATTENTION : le carnet de santé, même s'il vous est confié tous les jours par la famille, ne peut pas vous servir à vous assurer que les parents ont respecté cette obligation vaccinale. Car pour rappel, il doit dans ce cas l'être sous enveloppe afin de respecter le secret médical.

Cette vérification du respect du calendrier vaccinal par l'assistante maternelle doit être régulière (tous les 3 mois jusqu'aux 18 mois de l'enfant) car les vaccins sont pratiqués tout au long des 18 premiers mois de l'enfant.

La PMI peut vérifier que vous avez bien respecté cette obligation de vérification.

Dans le cas où cette obligation vaccinale ne serait pas respectée par la famille, l'enfant ne peut plus être accueilli et le contrat est rompu pour non respect de l'obligation vaccinale.

Si vous continuez l'accueil de l'enfant, votre responsabilité pourrait être engagée sauf en cas de fausses informations par la famille.



Fermetures

Le relais sera fermé pour congés :

⇒ Du 14 / 04 au 21 / 04 inclus

⇒ Le 02 / 05

⇒ Le 09 / 05

⇒ Le 30 / 05

⇒ Du 11 / 08 au 29 / 08 inclus

